



Maître d'ouvrage : Établissement Public Loire

Intitulé de l'affaire : Étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant du Loir et de détermination des volumes prélevables

Date de l'entretien : Vendredi 19 mai 2017

Objet:

**Compte rendu du Comité de Pilotage n°2 – Élaboration du programme de mesures**

Les paragraphes suivants retracent les échanges qui ont eu lieu le vendredi 19 mai 2017 lors de la réunion du comité de pilotage de l'étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin du Loir et de détermination des volumes prélevables.

Les objectifs de la réunion étaient de :

- Rappeler le contexte et les objectifs de l'étude,
- Dresser le bilan des principales conclusions des phases 1 et 2,
- Élaborer le programme de mesures.

La feuille de présence et le support de présentation utilisé sont annexés au présent compte rendu.

### Préambule

M. Delaunay, animateur du SAGE Loir, rappelle que le comité de pilotage est réuni afin d'engager les réflexions sur le programme de mesures à mettre en œuvre sur le territoire pour résorber les déséquilibres quantitatifs constatés. Il s'agit de la dernière étape de l'étude.

Au préalable, un rappel des principaux points clés et conclusions des phases 1 et 2 va être réalisé afin d'alimenter les débats.

Enfin, M. Delaunay précise qu'une réunion de Commission Locale de l'Eau se tiendra le 06 juin 2017 afin de restituer les résultats de l'étude.

La parole est ensuite laissée à Lauranne Amoroso, du bureau d'études SAFEGE, pour présenter les différents points à l'ordre du jour.





## Déroulé de l'ordre du jour

Les principales remarques formulées par les acteurs au cours de la présentation sont synthétisées ci-après :

### **1- Rappel du contexte général de l'étude**

Ce premier point n'appelle pas de remarques particulières de la part des membres du COPIL.

### **2- Présentation des conclusions des phases précédentes**

- **M. Golaz**, Chambre d'Agriculture 28, rappelle qu'une partie des prélèvements considérés sur l'Aigre et la Conie n'influence pas le débit des cours d'eau. Ainsi, il aurait été préférable de prendre en compte uniquement les prélèvements situés dans le bassin hydrogéologique.

SAFEGE rappelle, à ce titre, que tous les prélèvements recensés sur l'unité de gestion surfacique ont été intégrés au modèle. Effectivement, certains captages qui n'influencent pas ou peu les cours d'eau ont été pris en compte. SAFEGE rappelle néanmoins que le modèle a été calé pour reproduire le plus fidèlement possible les chroniques de débits mesurées aux stations hydrométriques. Par ailleurs, suite au dernier groupe de travail, l'analyse a été reprise (comparaison Volumes Prélevables / Volumes prélevés) et une distinction entre les prélèvements historiques en eau de surface et souterraine a été réalisée. Les déficits quantitatifs initialement mis en évidence ont été revus à la lumière de ces éléments. La situation est ainsi moins critique sur le territoire qu'annoncée lors du précédent groupe de travail. Toutefois, des déséquilibres quantitatifs marqués s'observent toujours sur certains secteurs. C'est le cas notamment de la Conie et du Loir amont.

- **M. Golaz** souhaite que les volumes prélevés moyens par usage et par période soient indiqués pour chaque unité de gestion. L'objectif est notamment d'identifier l'usage majoritaire selon les périodes de l'année. La connaissance de ces éléments permettra également d'affiner le programme de mesures.

*Suite à la réunion SAFEGE a rédigé une note succincte sur les usages en complément du rapport de phase 1. Cette note sera transmise aux membres de la Commission Locale de l'Eau en prévision de la prochaine réunion.*

- **M. Golaz** souhaite que les conclusions sur la quantification du potentiel naturel du Loir soient revues. En effet, l'absence de prélèvements n'engendre pas une augmentation du niveau des nappes. Il s'agit d'une diminution moins importante qu'en présence de prélèvements.
- **M. Verley**, DREAL Centre, rappelle que le respect 8 années sur 10 des volumes prélevables ne s'applique qu'en période estivale. En hiver, il convient de respecter strictement chaque année le module dans le cours d'eau.

SAFEGE précise, toutefois, qu'il a été retenu de conserver la notion statistique du respect des volumes prélevables 8 années sur 10 en hiver afin de s'affranchir des années climatiques extrêmes. Cela signifie que 2 années sur 10, les volumes prélevables déterminés ne sont pas garantis. Ainsi, pour ces années, les volumes prélevables devront nécessairement être revus à la baisse afin de garantir, en tout état de cause, le module dans le cours d'eau.





- **M. Steinbach**, AFB, souligne que la notion de saisonnalité est très importante pour la détermination des volumes prélevables. La période d'avril/mai est sensible pour les peuplements piscicoles. Ainsi, il apparaît essentiel de maintenir le module pour satisfaire les besoins du milieu. Le débit minimum biologique correspond, par ailleurs, à une période de tarissement et ne permet pas, sur ces mois-ci, d'assurer de bonnes conditions biologiques. Si l'approche estivale est retenue, elle remettra en cause l'atteinte du bon état général des cours d'eau.

**M. Rimbault**, DREAL Pays de la Loire, rappelle à ce titre que sur d'autres territoires aucun volume prélevable n'a été déterminé sur cette période afin de préserver les milieux.

SAFEGE indique également que sur la Sarthe aval, les acteurs ont retenu l'approche hivernale pour la détermination des volumes prélevables et souhaitent donc garantir le module pour satisfaire les besoins des milieux sur cette période.

**M. Golaz** s'oppose au maintien du module dans les cours d'eau et souhaite que l'approche estivale soit retenue sur ces mois-ci pour la détermination des volumes prélevables. En effet, il n'apparaît pas raisonnable / pertinent de limiter les prélèvements au printemps. Cette hypothèse risque d'impacter toute une partie de l'activité agricole. D'autre part, les agriculteurs adaptent de plus en plus leurs pratiques d'irrigation afin de réduire les prélèvements en période d'étiage. Interdire ou limiter les prélèvements au printemps aurait ainsi des conséquences économiques lourdes pour les agriculteurs.

**M. Grytten**, DDT 28, indique que les résultats obtenus avec l'approche hivernale ne déstabilisent pas la profession agricole puisqu'un potentiel de prélèvements supplémentaire est possible pour cette période sur la majorité des unités de gestion. Cela signifie que les prélèvements actuels peuvent être maintenus voir augmentés sans impacter les conditions de vie piscicole.

**M. Delaunay** confirme cette analyse et précise qu'il est important de mettre en regard les besoins en eau futurs de la profession agricole avec les potentiels de prélèvements supplémentaires obtenus avec les deux approches. Le potentiel de prélèvements supplémentaire obtenu avec l'approche estivale est très important et il conviendrait de vérifier si les agriculteurs ont réellement besoin de toute cette marge. Par ailleurs, il souhaite qu'une orientation claire soit communiquée à la Commission Locale de l'Eau sur ce sujet lors de la prochaine réunion.

**M. Golaz** souligne tout de même que 3 unités de gestion sont indiquées en déficit quantitatif sur cette période avec l'approche hivernale. Il y aura donc bien un impact sur l'activité agricole. En revanche si l'approche estivale est retenue alors un potentiel de prélèvements supplémentaire existe.

SAFEGE et **M. Verley** précisent que sur ces unités de gestion, des déficits quantitatifs s'observent également le reste de l'année. Il ne serait pas pertinent d'afficher un potentiel de prélèvements supplémentaire en avril et mai alors que des efforts doivent être engagés les autres mois pour résorber les déséquilibres quantitatifs. Une clause de revoyure pourrait être proposée sur les secteurs en tension.

**M. Denis** reconnaît que la période d'avril-mai peut être une période sensible pour les milieux aquatiques et déterminante pour la suite de la campagne d'irrigation. Malgré tout, il conviendrait de disposer d'une certaine flexibilité en fonction de l'état des ressources en sortie d'hiver.

**M. Rimbault** signale que le SDAGE Loire-Bretagne offre déjà la possibilité d'allonger par dérogation la période de remplissage des réserves jusqu'à fin avril en cas d'hydraulicité printanière nettement





supérieure à la normal (disposition 7D-5). A titre d'exemple, dans le Maine-et-Loire, la période de remplissage peut être prolongée jusqu'au 30 avril en cas d'hydraulicité > à 1.25.

**M. Golaz** demande si un seuil intermédiaire entre le module et le débit biologique ne peut pas être pris en compte sur avril / mai.

SAFEGE indique qu'il est délicat d'afficher une autre valeur et surtout de la justifier. En effet, le débit minimum biologique a été défini à l'aide du protocole ESTIMHAB. Il s'agit d'une valeur peu contestable. De même, le module est issu des orientations du SDAGE Loire Bretagne.

➔ A l'issue de la réunion, il apparaît que la majorité des acteurs souhaite à minima conserver l'approche hivernale et maintenir le module dans les cours d'eau pour avril et mai. A ce stade, seules les chambres d'agriculture 28 et 41 ont émis le souhait de retenir l'approche estivale spécialement pour les trois secteurs déficitaires.

- **M. Golaz** s'étonne des écarts obtenus sur l'Aigre et la Conie entre les valeurs DOE de l'étude et du SDAGE. En effet, SAFEGE avait été missionné pour définir les DOE sur l'Aigre et la Conie dans le cadre d'un précédent marché.

SAFEGE répond que les approches mises en œuvre ne sont pas comparables. L'étude précédente visait à définir des seuils pour une bonne gestion de la nappe de Beauce. Ici l'étude s'est focalisée sur le fonctionnement hydrologique des bassins et sur les besoins en eau des milieux. Par ailleurs, SAFEGE souligne que les écarts sont faibles et les valeurs obtenues sont strictement du même ordre de grandeur.

**M. Verley** et **M. Steinbach** indiquent que les valeurs de DOE obtenues pour les points nodaux du SDAGE (Lr1, LR2, Agr, Cn) sont cohérentes et proches de celles actuellement fixées. Ce constat est rassurant.

- **Mme Grytten** demande si les hauteurs d'eau ont également été prises en compte pour définir les débits minimum biologiques.

SAFEGE confirme que le protocole ESTIMHAB tient compte des hauteurs d'eau sur les tronçons d'étude, de la largeur mouillée de chaque transect et de la taille du substrat.

### 3- Élaboration du programme de mesures

Les propositions faites en réunion sont récapitulées par thématique dans le tableau suivant.

Thématique : Connaissances	
1	Pérenniser le réseau actuel
2	Expertiser le réseau de suivi quantitatif et vérifier qu'il réponde aux objectifs fixés
3	Assurer un suivi débitmétrique sur les unités de gestion Aune et Loir aval
4	Diffuser et vulgariser les résultats obtenus dans le cadre de l'étude « volumes prélevables »
5	Evaluer l'impact sur les usages des mesures mises en œuvre (analyse coûts/bénéfices)
6	Suivre l'avancement des mesures et l'évolution de l'état quantitatif
7	Mettre à jour les données collectées et actualiser les conclusions de l'étude en fonction de l'évolution du territoire





8	Approfondir le travail engagé sur les débits minimum biologiques et confronter les valeurs obtenues avec le fonctionnement des cours d'eau modifiés
<b>Thématique : Sensibilisation et économies d'eau</b>	
1	Sensibiliser les usagers aux notions de « bon état » des masses d'eaux
2	Encourager aux économies d'eau : domestique, agricole, industrielle...
3	Diversifier les origines de l'eau / Promouvoir les ressources alternatives
4	Communiquer sur le coût de l'eau et les procédés mis en œuvre pour obtenir de l'eau potable
5	Engager les réflexions sur l'élaboration d'un programme d'économies d'eau sur les secteurs déficitaires
6	Diffuser les retours d'expérience des économies d'eau par usage et valoriser les bonnes pratiques
<b>Thématique : Usage AEP</b>	
1	Poursuivre l'amélioration des rendements des réseaux AEP
2	Adopter des schémas de sécurisation AEP
3	Assurer les capacités d'alimentation en eau potable du territoire en amont des projets d'urbanisme
4	Préconiser une gestion collective sur le Cénomanien et les secteurs déficitaires
<b>Thématique : Usage irrigation</b>	
1	Mettre en place une gestion collective de la ressource en eau pour l'irrigation
2	Identifier les bassins sur lesquels il serait intéressant de développer une gestion volumétrique
3	Développer les systèmes de pilotage de l'irrigation
4	Promouvoir les techniques et cultures plus économes en eau
5	Substituer les prélèvements estivaux par des prélèvements hivernaux
<b>Thématique : Usage industrie</b>	
1	Améliorer les procédés industriels des plus gros consommateurs (papeterie par exemple)
2	Diversifier les origines de l'eau en fonction des exigences qualité des procédés
<b>Thématique : Plans d'eau et ouvrages hydrauliques</b>	
1	Sensibiliser les propriétaires d'ouvrages / plans d'eau aux bonnes pratiques et aux exigences réglementaires
2	Consolider l'inventaire des plans d'eau sur le territoire (mode de gestion, usages, connexion...) et cibler les plans d'eau les plus étendus / importants
3	Limiter l'impact des plans d'eau (déconnexion, suppression, contournement, respect des débits réservés)
4	Suivre et contrôler les débits réservés à l'aval des ouvrages
<b>Thématique : Dispositif de gestion de crise</b>	
1	Harmoniser les seuils et les mesures de gestion des arrêtés cadres
<b>Autres propositions</b>	
1	Inscrire les volumes prélevables dans le SAGE
2	Engager des réflexions sur la démarche de révision du programme de mesures (à conjuguer avec la révision du SAGE)
3	Engager les réflexions sur les ressources en eau non conventionnelles
4	Evaluer les bénéfices des mesures mises en oeuvre

Par ailleurs, il ressort que les actions de préservation des zones humides, des annexes hydrauliques, du fond de vallée et celles en lien avec les bonnes pratiques de couverture des sols participent au bon état quantitatif des masses d'eau. Ces éléments sont notamment abordés dans le cadre du SAGE Loir.





A la suite de la réunion, SAFEGE précise que des réorganisations et fusions de mesures ont été réalisées afin de gagner en lisibilité.

#### **4- Suite de l'étude**

La prochaine réunion de Commission Locale de l'Eau se tiendra le 06 juin 2017. Elle aura pour objet de présenter les résultats de l'étude.

### **Annexes**

**Annexe 1** : Feuille de présence

**Annexe 2** : Support de présentation





**Annexe 1 : Feuille de présence**

Titre	NOM	Prénom	FONCTION / ORGANISME
Monsieur	BONIOU	Pascal	Agence de l'eau Loire-Bretagne (délégation)
Monsieur	DENIS	Adrien	Président de la CLE
Monsieur	FETTER	Pierre	Fédération de pêche 28
Monsieur	GOLAZ	Francis	Chambre d'agriculture 28
Monsieur	GRYTEN	Isabelle	DDT 28
Monsieur	GUERTON	Jean-Pierre	DDT 41
Monsieur	MICHELET	Vincent	Chambre d'agriculture 41
Monsieur	RIMBAULT	Laurent	DREAL Pays-de-la-Loire
Monsieur	STEINBACH	Pierre	AFB Loire-Bretagne
Monsieur	VERLEY	Frédéric	DREAL Centre-Val-de-Loire
Madame	AMOROSO	Lauranne	SAFEGE
Monsieur	DELAUNAY	Alexandre	SAGE Loir

